

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/02/2026 - 2616 - 2016 B 06023 - 818 129 207 - A2J IMMO CONSEIL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire EDI 2065

- 3 FEV. 2026

pour 2025

266

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS A2J IMMO CONSEIL			5-7 PLACE DU GENERAL DE GAULLE		
SIRET	8	1	8	1	2
	9	2	0	7	0
	0	0	0	2	8
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE	
Activités exercées	Immobilier
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Fiduciaire d'Expertise Comptabl 31 ALLEE DE VILLEMOMBLE 93340 LE RAINCY Tél: 0156460030			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 20/05/2025 Lieu GAGNY	
		Qualité et nom du signataire: Président	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature STEFANOVIC SANDRINE	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Cegid Quadra

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2025	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même				a		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d	
Montant des distributions								e			
autres que celles visées en (a),								f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j	
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)	
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.		
M VASOVIC SLOBODAN ASSOCIE 66 RUE JEANNE D'ARC 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE			90	2024	7 750						
Mme STEFANOVIC SANDRINE PRESIDENTE 66 RUE JEAN 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE			10	2024							
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
RÉMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À						0 %	15 %	19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise : SAS A2J IMMO CONSEIL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 5-7 PLACE DU GENERAL DE GAULLE		93220 GAGNY	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 81812920700028		Néant ☐	
		Exercice N clos le, 31122024	
		N-1 31122023	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
	Frais de développement * CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	2 200
	Fonds commercial (1) AH	AI	105 000
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	13 069
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	Terrains AN	AO	
	Constructions AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	10 933
Immobilisations en cours AV	AW		
Avances et acomptes AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
	Autres participations CU	CV	6 153
	Créances rattachées à des participations BB	BC	5 000
	Autres titres immobilisés BD	BE	
	Prêts BF	BG	
	Autres immobilisations financières* BH	BI	3 730
	TOTAL (II) BJ	BK	26 202
			136 227
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
	En cours de production de biens BN	BO	
	En cours de production de services BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR	BS	
	Marchandises BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	79 407
	Autres créances (3) BZ	CA	3 767
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CE	
Disponibilités CF	CG	181 101	
Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	1 018	
TOTAL (III) CJ	CK	265 292	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	26 202
		401 520	
		346 703	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	8 730
		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SAS A2J IMMO CONSEIL

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :30....000.....)	DA	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	3 000	3 000
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	130 061	221 399
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 026	(91 339)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	169 087	163 061
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	13 335	370
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 311	14 889
	Dettes fiscales et sociales	DY	43 883	40 212
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	168 904	128 171
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	232 433	183 642
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	401 520	346 703
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	232 433	183 642
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A2J IMMO CONSEIL

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens*	FD		FE		FF	
		FG	231 703	FH		FI	207 851
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	231 703	FK		FL	207 851
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	4 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	235 704
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	121 869
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 428
	Salaires et traitements*					FY	77 726
	Charges sociales (10)					FZ	21 866
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immo. { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	4 781
						GB	
						GC	
						GD	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*						
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						
	Autres charges (12)					GE	721
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	229 391
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	6 314
	opérations en commun						
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
CHARGES FINANCIÈRES	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	155
	Différences négatives de change					GS	
CHARGES FINANCIÈRES	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	155
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(155)
CHARGES FINANCIÈRES	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	6 159
							(91 219)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Quarta

Désignation de l'entreprise : SAS A2J IMMO CONSEIL										Néant ☐			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HIB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HIE	133	119		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	133	119		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(133)	(119)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	235 704	211 516	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	229 678	302 854	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	6 026	(91 339)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	8 243	18 238	
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	718			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9						
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin	A7							
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								IHS				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N				
								Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
AMENDES								133					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
								Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A2J IMMO CONSEIL										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
							Consecutive à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	122 870	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	18 726	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	280	KZ		LA	183	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 797	LC		LD	691	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	23 803	LO		LP	873	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	11 153	8V		8W	
		Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	3 730	IU		IV			
TOTAL IV					LQ	14 883	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	161 556	OH		OJ	873		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		DO		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	122 870	IX	122 870		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	18 726	MO	18 726		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	463	MR	463		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	5 487	MU	5 487		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	24 676	NI	24 676		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW			
	Autres participations		IO		OX		OY	11 153	OZ	11 153		
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	3 730	2G	3 730		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	14 883	2H	14 883		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK		OL	162 429	OM	162 429			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A2J IMMO CONSEIL

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	13 702	PF	1 567	PG		PH	15 269
TOTAL I		RK	13 702	RM	1 567	RN		RO	15 269
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	6 223	QE	1 876	QF		QG	8 099
	Matériel de transport	QH	7	QI	79	QJ		QK	86
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 489	QM	1 259	QN		QO	2 748
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	7 719	QV	3 214	QW		QX	10 933
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	21 421	QP	4 781	QQ		QR	26 202

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc. et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc. am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO		
TOTAL III															
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A2J IMMO CONSEIL

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A2J IMMO CONSEIL										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	5 000	UM	5 000	UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	3 730	UV	3 730	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	79 407		79 407				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 495		2 495				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 271		1 271				
	Charges constatées d'avance			VS	1 018		1 018				
	TOTAUX			VT	92 921	VU	92 921	VV			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 311		6 311						
Personnel et comptes rattachés		8C	15 413		15 413						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 353		7 353						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	19 851		19 851					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 267		1 267					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	13 335		13 335						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	168 904		168 904						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	232 433	VZ	232 433						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A2J IMMO CONSEIL		Néant ☐ *		Exercice N. clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	6 026
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	
	Amendes et pénalités			WJ	133
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				
	Quote-part			WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)				
	- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				
- Plus-values nettes à court terme					
- Plus-values soumises au régime des fusions					
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé			DONT *		
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU		
Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
TOTAL I				WR	7 105
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *					
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				
	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				
	- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				
	- imposées aux taux de 19 %				
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
	- imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				
	Régime des sociétés mères et des filiales *				
	Produit net des actions et parts d'intérêts :				
(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)			2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				
	Majoration d'amortissement *				
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)		HT		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF		
	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdécies)		PB		
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA			
Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	
Créance dérogée par le report en arrière du déficit			ZI		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					
TOTAL II				XH	
III. RÉSULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					
bénéfice (I moins II)			XI	7 105	
déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	0	XO

Désignation de l'entreprise : SAS A2J IMMO CONSEIL		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	90 671	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	7 105	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	83 566	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	83 566	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	6 242	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS A2J IMMO CONSEIL										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	221 399	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(91 339)		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	OF	130 061		Report à nouveau		ZG		130 061				
				TOTAL II				ZH		130 061			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	5 498		6 768					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	25 196		26 401					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	22 842		29 093					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	(4 991)		559					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	73 324		87 885					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	121 869		150 706					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 228		1 243					
IMPÔTS ET TAXES	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS			YZ	1 200		1 480					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 428		2 723					
	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	42 522		50 213					
TVA	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	19 529		21 913					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*				OB	67 314							
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS A2J IMMO CONSEIL

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							
			(A)	(B)	(C)		
				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A2J IMMO CONSEIL

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
		TOTAL 2			

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
				:
				:
				,
				:
				:
				:
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A2J IMMO CONSEIL

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
❶	❷	❸		❹	❺	❻
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A2J IMMO CONSEIL

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A2J IMMO CONSEIL				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	2
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	231 703
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	231 703
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	4 000
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	4 000
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	4 857
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	84 347
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	718
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	89 922
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	145 781
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	145 781
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	231 703	Effectifs au sens de la CVAE *	EY 2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX			
Période de référence		GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024
Date de cessation		HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs					

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4 N° SIRET 8 1 8 1 2 9 2 0 7 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A2J IMMO CONSEIL

ADRESSE (voie) 5-7 PLACE DU GENERAL DE GAULLE

CODE POSTAL 93220 VILLE GAGNY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 0 0
Total des lignes P1 + P2	P5	2	Total des lignes P3 + P4	P6	1 0 0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille VASOVIC Prénom(s) SLOBODAN

Nom d'usage % de détention 90.00 Nb de parts ou actions 90

Naissance : Date 130683 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 66 Voie RUE JEANNE D'ARC

Code postal 94500 Commune CHAMPIGNY SUR MARNE Pays FR

Titre (2) Mme Nom de famille STEFANOVIC Prénom(s) SANDRINE

Nom d'usage % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 191181 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 66 Voie RUE JEANNE D'ARC

Code postal 94500 Commune CHAMPIGNY SUR MARNE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			743.22
12/12/2024 AC PRESTO PARK 01/01-11/12 2025	151.23		
14/12/2024 AC GRENKE 1T2025	267.00		
14/12/2024 AC GRENKE 1T2025	270.00		
14/12/2024 AC GRENKE 1T2025	54.99		
48604000 CHARGE D'AVANCE CREDIT BAIL			275.00
16/12/2024 AC CCLS 1T2025	275.00		
41850000 COMMISSIONS A ENCAISSER			67 600.00
31/12/2024 BI BARET/ARPEI	15 000.00		
31/12/2024 BI GRUAIST/HAMMOUDI	8 700.00		
31/12/2024 BI VINCENT/LOULI	9 900.00		
31/12/2024 BI GOSSE/GARDET	14 000.00		
31/12/2024 BI PAVUE/CAMUS YANNOU	10 000.00		
31/12/2024 BI HTP/BIBARD	5 000.00		
31/12/2024 BI LESIC/GIZAF	5 000.00		
41852000 GESTION COMMERCIALE A ENCAISSE			10 660.58
31/12/2024 BI HONORAIRES COMPLET 12/2024	1 929.69		
31/12/2024 BI HONORAIRES 12/2024	8 730.89		
41853000 HONORAIRES LOCATIONS A ENCAISS			1 146.00
31/12/2024 BI ABDEGHANI	573.00		
31/12/2024 BI RUNGIAH	573.00		
COMPTES DE PASSIF			
42820000 DETTES PROV./CONGES PAYES			4 885.72
31/12/2024 BI DETTES PROV./C. PAYES 31/12/2		4 885.72	
42860000 COMMISSIONS A VERSER			10 527.03
31/12/2024 BI COM A VERSER S/VIE BARET/ARPE		2 375.00	
31/12/2024 BI COM A VERSER S/VIE GRUAIST/HA		555.00	
31/12/2024 BI COM A VERSER S/VIE GRUAIST/HA		362.50	
31/12/2024 BI COM A VERSER S/VIE VINCENT/LO		1 800.00	
31/12/2024 BI COM A VERSER S/VIE GOSSE/SC L		1 800.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
31/12/2024 BI CCM A VERSER S/VTE GOSSE/SC L		1 166.67	
31/12/2024 BI CCM A VERSER S/VTE PAVUE/CAMJ		1 667.86	
31/12/2024 BI CCM A VERSER S/VTE HTP/BIBARD		800.00	
43820000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER			1 355.94
31/12/2024 BI CHARG.SOC./C.A PAYER 31/12/24		1 355.94	
43860000 CH.SOC S/COMMISSIONS A VERSER			3 030.00
31/12/2024 BI CCM A VERSER S/VTE BARET/ARPE		779.47	
31/12/2024 BI CCM A VERSER S/VTE GRUAIST/HA		182.15	
31/12/2024 BI CCM A VERSER S/VTE GRUAIST/HA		18.23	
31/12/2024 BI CCM A VERSER S/VTE VINCENT/LO		590.76	
31/12/2024 BI CCM A VERSER S/VTE GOSSE/SC L		590.76	
31/12/2024 BI CCM A VERSER S/VTE GOSSE/SC L		58.68	
31/12/2024 BI CCM A VERSER S/VTE PAVUE/CAMJ		547.39	
31/12/2024 BI CCM A VERSER S/VTE HTP/BIBARD		262.56	
44860000 TVS A PAYER			946.00
31/12/2024 TV TVS A PAYER	*	946.00	
44863000 CHARGES A PAYER			741.64
31/01/2024 PA SALAIRES 01/2024		7.53	
29/02/2024 PA SALAIRES 02/2024		5.92	
31/03/2024 PA SALAIRES 03/2024		6.04	
30/04/2024 PA SALAIRES 04/2024		5.72	
31/05/2024 PA SALAIRES 05/2024		6.23	
30/06/2024 PA SALAIRES 06/2024		3.28	
31/07/2024 PA SALAIRES 07/2024		1.96	
31/08/2024 PA SALAIRES 08/2024		5.08	
30/09/2024 PA SALAIRES 09/2024		2.81	
31/10/2024 PA SALAIRES 10/2024		8.77	
30/11/2024 PA SALAIRES 11/2024		2.01	
31/12/2024 PA CCMPLT F.CONTINUE 20254		14.05	
31/12/2024 PA SALAIRES 12/2024		5.24	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES AMENDES FISCAL			133.00
24/01/2024 CM PAIEMENT CB AMENDE	35.00		
26/04/2024 CM PAIEMENT CB AMENDE	28.00		
10/06/2024 CM PAIEMENT CB AMENDE	35.00		
09/10/2024 CM PAIEMENT CB 0810 35 RENNES	35.00		

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 LOGICIELS	2 200	2 200		
28050000 AMORTISSEMENTS LOGICIELS	2 200	2 200		
FONDS COMMERCIAL	105 000	105 000		
20700000 FONDS DE COMMERCE	105 000	105 000		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 601	4 168	1 567	37.60
20810000 DROIT D'ENTREE ORPI	15 670	15 670		
28081000 AMORTISSEMENT DROIT D'ENTREE	13 069	11 502	1 567	13.62
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 743	16 084	2 341	14.55
21810000 INST. GEN.,AGEN.,AMEN.DI	18 726	18 726		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	463	280	183	65.22
21830000 MAT. BUREAU,MAT. INFORMA	1 689	998	691	69.18
21840000 MOBILIER	3 798	3 798		
28181000 INST. GEN.,AGEN.,AMEN.DI	8 099	6 223	1 876	30.15
28182000 AMORT.MATERIEL TRANSPORT	86	7	79	NS
28183000 AMO. MAT. BUREAU,INFORMA	809	501	308	61.48
28184000 AMORT.MOBILIER	1 939	988	951	96.26
AUTRES PARTICIPATIONS	6 153	6 153		
26101000 PARTICIPATION SOCORPI	3 049	3 049		
26102000 PARTS SOCIALES GIE ORPI	800	800		
26110000 PRIME D'EMISS. PARTS SOC.ORPI	2 304	2 304		
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	5 000	5 000		
26750000 APPORT C/C GIE ORPI	5 000	5 000		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 730	3 730		
27500000 DEPOT GARANTIE LOYER	3 680	3 680		
27540000 CAUTION MATERIEL PRO PUB	50	50		
Total II	136 227	140 135	3 908	2.79
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	79 407	65 530	13 877	21.18
41850000 COMMISSIONS A ENCAISSER	67 600	56 494	11 106	19.66
41852000 GESTION COMMERCIALE A ENCAISSE	10 661	9 036	1 625	17.98
41853000 HONORAIRES LOCATIONS A ENCAISS	1 146		1 146	
AUTRES CREANCES	3 767	6 167	2 400	38.92
40100000 FOURNISSEURS	1 154	731	423	57.84
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		1 851	1 851	100.00
44562000 TAR S/IMMO	139	0	139	NS
44566000 TVA DEDUCT.BIENS ET SERV	2 357	1 664	693	41.63
44567000 CREDIT TVA		671	671	100.00
44586000 TVA S/FACT.NON PARVENUES		1 250	1 250	100.00
46730000 DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS	118		118	
DISPONIBILITES	181 101	133 870	47 231	35.28
51200000 CREDIT MUTUEL	12 197	5 700	6 498	114.00
51220000 BANQUE PALATINE	71 250	24 495	46 755	190.88
51250000 CREDIT MUTUEL CLIENTS GESTION	97 654	103 676	6 022	5.81

DETAIL BILAN ACTIF

[illegible]

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAL		30 000		30 000			
10130000	CAPITAL APPELE VERSE	30 000		30 000			
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		3 000		3 000			
10630000	RESERVE LEGALE	3 000		3 000			
REPORT A NOUVEAU		130 061		221 399		91 338	41.26
11000000	REPORT A NOUVEAU	130 061		221 399		91 339	41.26
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		6 026		91 339		97 365	106.60
Total I		169 087		163 061		6 026	3.70
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		13 335		370		12 965	NS
45517000	C/C VASOVIC SLOBODAN	13 335		370		12 965	NS
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		6 311		14 889		8 579	57.62
40100000	FOURNISSEURS	6 311		7 338		1 027	13.99
40810000	FOURN.FACT.NON PARV			7 500		7 500	100.00
40810100	FPN POSTE			52		52	100.00
DETTES FISCALES ET SOCIALES		43 883		40 212		3 671	9.13
42100000	PERSON. REMUNERATION DUE			4 895		4 895	100.00
42820000	DETTES PROV./CONGES PAYES	4 886		9 748		4 863	49.88
42860000	COMMISSIONS A VERSER	10 527		3 328		7 199	216.29
43100000	SECURITE SOCIALE	2 202		3 646		1 444	39.60
43703000	HUMANIS/MALAKOFF	420		727		307	42.20
43780000	KLESIA MALAKOFF PREVOYANCE	345		915		571	62.34
43820000	CHARG.SOC./CONGES A PAYER	1 356		3 182		1 826	57.39
43860000	CH.SOC S/COMMISSIONS A VERSER	3 030		1 069		1 961	183.52
44210000	ETAT - IMPOTS ET TAXES RECOUVR	203				203	
44551000	TVA A DECAISSER	2 339				2 339	
44571200	TVA COLLECTEE 20.00%	4 277		111		4 166	NS
44587000	TCA/FACTURES A ETABLIR	13 234		10 922		2 313	21.18
44702000	TAXE D'APPRENTISSAGE	44		104		60	57.89
44703000	FORMAT. PROFLE CONTINUE			363		363	100.00
44860000	TVS A PAYER	946		548		398	72.63
44861000	ETAT PRELEVEMENT A LA SOURCE			654		654	100.00
44863000	CHARGES A PAYER	75				75	
AUTRES DETTES		168 904		128 171		40 733	31.78
41100000	CLIENTS MANDANTS	71 250		24 495		46 755	190.88
41200000	CLIENTS GESTION	97 654		103 676		6 022	5.81
Total IV		232 433		183 642		48 791	26.57
TOTAL GENERAL		401 520		346 703		54 817	15.81

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	231	703	207	851	23 853	11.48
70631000 TRANSACTIONS IMMOBILIERES	138	021	127	632	10 388	8.14
70631100 HONORAIRES LOCATIONS	6	246	2	980	3 266	109.57
70633111 HONORAIRES DE GESTION	87	437	77	238	10 198	13.20
Chiffre d'affaires NET	231	703	207	851	23 853	11.48
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4	000	2	000	2 000	100.00
74000000 SUBVENTIONS ASSEDIC	4	000	2	000	2 000	100.00
AUTRES PRODUITS	1		1	665	1 664	99.95
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COUR	1		1	665	1 664	99.95
Total des Produits d'exploitation	235	704	211	516	24 189	11.44
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	121	869	150	706	28 837	19.13
60611000 FOURN.NON STOCK.(ELECT.)	777		712		65	9.16
60614000 CARBURANT	2	985	2	421	564	23.30
60630000 FOUR.D'ENTRETIEN,EQUIPEM	462		1	452	990	68.17
60640000 FOUR.ADMINISTRATIVES	633		500		134	26.71
61100000 SOUS-TRAITANCE DIAGNOSTICS	2	576	3	865	1 289	33.34
61110000 SOUS TRAITANT ETATS DES LIEUX	2	922	2	903	19	0.67
61221000 CITROEN C5 AIRCROSS			9	135	9 135	100.00
61221100 CITROEN C3 PURETECH 110 S&S EA	4	300	5	160	860	16.67
61221200 CITROEN C3 PURETECH 83 S&S BVM	2	842	2	842		
61222000 LEASING ECRAN DYNASCAN	1	100	1	100		
61320000 LOYER AGENCE	16	749	16	749		
61321000 LOCATION PARKING	3	600	3	600		
61350000 GRENKE LOC.COPIEUR CANON	2	368	2	307	61	2.62
61353000 LOYER COPIEUR IRC35201	885		1	620	736	45.41
61354000 LOCATION ACS COM	820		816		4	0.54
61400000 CHARGES LOCAT COPROPRIETE	774		1	308	534	40.84
61520000 ENT.REPAR.BIENS IMMOBIL.	751		165		586	355.52
61551000 ENTRETIEN MATERIEL	942				942	
61552000 ENTRET.VEHICULE	2	211	1	472	739	50.16
61560000 MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR	250		204		46	22.48
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	9	004	9	374	370	3.95
61610000 ASSCES S/EMPRUNT			368		368	100.00
62200000 COMMISSIONS AGENCES			6	250	6 250	100.00
62210000 COMMISSION ET COUTAGE			99		99	100.00
62220000 COMMISSIONS INTERM.	4	991	460		5 451	NS
62260000 HONORAIRES	22	795	22	794	1	0.00
62270000 FRAIS D'ACTE & CONT.	47		49		2	4.70
62310000 FRAIS DE PUBLICITE	2	654	3	500	846	24.16
62311000 PUBLICITE ORPI	15	994	16	878	884	5.24
62340000 CADEAUX A LA CLIENT.			690		690	100.00
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	615		729		114	15.63
62570000 RECEPTIONS	539		1	816	1 277	70.31
62600000 TELECOMMUNICATIONS	1	452	2	073	620	29.93
62601000 FRAIS POSTAUX	704		635		69	10.82
62750000 SERVICES BANCAIRES	1	608	981		626	63.83
62810000 COTISATIONS	2	839	50		2 789	NS
62811000 COTISATION ORPI	16	425	21	874	5 449	24.91
62842000 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	4	235	3	752	483	12.88

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	±Euros	%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 428	2 723	295	10.83
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	269	670	400	59.78
63330000 FORMATION CONTINUE	862	262	1 124	428.88
63350000	44		44	
63511000 COTIS.FONCIERE DES ENTREPRISES	1 228	1 243	15	1.21
63514000 TAXE SUR VEHICULES DE SOCIETES	946	548	398	72.63
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT	803		803	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	77 726	110 613	32 887	29.73
64110000 PERSONNEL REMUNERATIONS BRUTES	67 314	126 003	58 690	46.58
64120000 PROV.CONGES PAYES	4 863	6 260	1 398	22.33
64130000 COMMISSIONS NEGOCIEATEURS	7 199	9 634	16 833	174.72
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	519	505	15	2.93
64143000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	6 752		6 752	
64144000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	805		805	
CHARGES SOCIALES	21 866	32 814	10 948	33.36
64510000 COTIS.SEC.SOCIALE	12 589	23 231	10 642	45.81
64520000 COTISATIONS PREVOY.ET MUTUELLE	1 030	1 505	1 475	31.58
64530000 COTIS.RETRAITE IRPVRP	2 929	7 000	4 071	58.16
64540000 COTISATIONS CHOMAGE	2 551	4 973	2 422	48.69
64550000 CHARGES SOC/PROV.CP	1 826	798	1 029	128.94
64560000 CH.SOC S/COMMISSIONS A VERSER	1 961	3 396	5 357	157.76
64700000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	2 200		2 200	
64800000 MEDECINE DU TRAVAIL	432	298	134	45.05
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	4 781	5 840	1 059	18.13
68111000 DOTATIONS AMORT.IMMO.INCORP.	1 567		1 567	
68112000 DOT.AMORT.IMMO.	3 214	5 840	2 626	44.97
AUTRES CHARGES	721	9	712	NS
65110000 REDEVANCE GERCOP	718		718	
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	2	9	7	75.11
Total des Charges d'exploitation	229 391	302 705	73 314	24.22
Résultat d'exploitation	6 314	91 189	97 503	106.92
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	155	30	125	417.65
66116000 INTERETS S/PRETS		30	30	100.00
66160000 INTERETS BANCAIRES ET S/&	155		155	
Total des Charges financières	155	30	125	417.65
Résultat financier	155	30	125	417.65
Résultat courant avant impôts	6 159	91 219	97 378	106.75
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	133	119	14	11.39
67120000 PENALITES AMENDES FISCAL	133	119	14	11.39
Total des Charges exceptionnelles	133	119	14	11.39

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

SAS A2J IMMO CONSEIL

5-7 PLACE DU GENERAL DE GAULLE

93220 GAGNY

SOMMAIRE

- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*

Fiduciaire d'Expertise Comptable KELYOR
31 ALLEE DE VILLEMOMBLE

93340 LE RAINCY
0156460030

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 LOGICIELS	2 200	2 200		
28050000 AMORTISSEMENTS LOGICIELS	2 200	2 200		
FONDS COMMERCIAL	105 000	105 000		
20700000 FONDS DE COMMERCE	105 000	105 000		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 601	4 168	1 567	37.60
20810000 DROIT D'ENTREE ORPI	15 670	15 670		
28081000 AMORTISSEMENT DROIT D'ENTREE	13 069	11 502	1 567	13.62
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 743	16 084	2 341	14.55
21810000 INST. GEN.,AGEN.,AMEN.DI	18 726	18 726		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	463	280	183	65.22
21830000 MAT. BUREAU,MAT. INFORMA	1 689	998	691	69.18
21840000 MOBILIER	3 798	3 798		
28181000 INST. GEN.,AGEN.,AMEN.DI	8 099	6 223	1 876	30.15
28182000 AMORT.MATERIEL TRANSPORT	86	7	79	NS
28183000 AMO. MAT. BUREAU,INFORMA	809	501	308	61.48
28184000 AMORT.MOBILIER	1 939	988	951	96.26
AUTRES PARTICIPATIONS	6 153	6 153		
26101000 PARTICIPATION SOCORPI	3 049	3 049		
26102000 PARTS SOCIALES GIE ORPI	800	800		
26110000 PRIME D'EMISS. PARTS SOC.ORPI	2 304	2 304		
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	5 000	5 000		
26750000 APPORT C/C GIE ORPI	5 000	5 000		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 730	3 730		
27500000 DEPOT GARANTIE LOYER	3 680	3 680		
27540000 CAUTION MATERIEL PRO PUB	50	50		
Total II	136 227	140 135	3 908	2.79
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	79 407	65 530	13 877	21.18
41850000 COMMISSIONS A ENCAISSER	67 600	56 494	11 106	19.66
41852000 GESTION COMMERCIALE A ENCAISSE	10 661	9 036	1 625	17.98
41853000 HONORAIRES LOCATIONS A ENCAISS	1 146		1 146	
AUTRES CREANCES	3 767	6 167	2 400	38.92
40100000 FOURNISSEURS	1 154	731	423	57.84
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		1 851	1 851	100.00
44562000 TAR S/IMMO	139	0	139	NS
44566000 TVA DEDUCT.BIENS ET SERV	2 357	1 664	693	41.63
44567000 CREDIT TVA		671	671	100.00
44586000 TVA S/FACT.NON PARVENUES		1 250	1 250	100.00
46730000 DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS	118		118	
DISPONIBILITES	181 101	133 870	47 231	35.28
51200000 CREDIT MUTUEL	12 197	5 700	6 498	114.00
51220000 BANQUE PALATINE	71 250	24 495	46 755	190.88
51250000 CREDIT MUTUEL CLIENTS GESTION	97 654	103 676	6 022	5.81

1

1

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CAPITAL	30 000	30 000		
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	30 000	30 000		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	3 000	3 000		
10630000 RESERVE LEGALE	3 000	3 000		
REPORT A NOUVEAU	130 061	221 399	91 338	41.26
11000000 REPORT A NOUVEAU	130 061	221 399	91 339	41.26
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	6 026	91 339	97 365	106.60
Total I	169 087	163 061	6 026	3.70
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	13 335	370	12 965	NS
45517000 C/C VASOVIC SLOBODAN	13 335	370	12 965	NS
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 311	14 889	8 579	57.62
40100000 FOURNISSEURS	6 311	7 338	1 027	13.99
40810000 FOURN.FACT.NON PARV		7 500	7 500	100.00
40810100 FNP POSTE		52	52	100.00
DETTES FISCALES ET SOCIALES	43 883	40 212	3 671	9.13
42100000 PERSON. REMUNERATION DUE		4 895	4 895	100.00
42820000 DETTES PROV./CONGES PAYES	4 886	9 748	4 863	49.88
42860000 COMMISSIONS A VERSER	10 527	3 328	7 199	216.29
43100000 SECURITE SOCIALE	2 202	3 646	1 444	39.60
43703000 HUMANIS/MALAKOFF	420	727	307	42.20
43780000 KLESIA MALAKOFF PREVOYANCE	345	915	571	62.34
43820000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	1 356	3 182	1 826	57.39
43860000 CH.SOC S/COMMISSIONS A VERSER	3 030	1 069	1 961	183.52
44210000 ETAT - IMPOTS ET TAXES RECOUVR	203		203	
44551000 TVA A DECAISSER	2 339		2 339	
44571200 TVA COLLECTEE 20.00%	4 277	111	4 166	NS
44587000 TCA/FACTURES A ETABLIR	13 234	10 922	2 313	21.18
44702000 TAXE D'APPRENTISSAGE	44	104	60	57.89
44703000 FORMAT. PROFLE CONTINUE		363	363	100.00
44860000 TVS A PAYER	946	548	398	72.63
44861000 ETAT PRELEVEMENT A LA SOURCE		654	654	100.00
44863000 FORMATION CONTINUE	75		75	
AUTRES DETTES	168 904	128 171	40 733	31.78
41100000 CLIENTS MANDANTS	71 250	24 495	46 755	190.88
41200000 CLIENTS GESTION	97 654	103 676	6 022	5.81
Total IV	232 433	183 642	48 791	26.57
TOTAL GENERAL	401 520	346 703	54 817	15.81

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024	12	Exercice N-1 31/12/2023	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	231	703	207	851	23	853
70631000 TRANSACTIONS IMMOBILIERES	138	021	127	632	10	388
70631100 HONORAIRES LOCATIONS	6	246	2	980	3	266
70633111 HONORAIRES DE GESTION	87	437	77	238	10	198
Chiffre d'affaires NET	231	703	207	851	23	853
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4	000	2	000	2	000
74000000 SUBVENTIONS ASSEDIC	4	000	2	000	2	000
AUTRES PRODUITS	1		1	665	1	664
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COUR	1		1	665	1	664
Total des Produits d'exploitation	235	704	211	516	24	189
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	121	869	150	706	28	837
60611000 FOURN.NON STOCK.(ELECT.)	777		712		65	
60614000 CARBURANT	2	985	2	421	564	
60630000 FOUR.D'ENTRETIEN,EQUIPEM	462		1	452	990	
60640000 FOUR.ADMINISTRATIVES	633		500		134	
61100000 SOUS-TRAITANCE DIAGNOSTICS	2	576	3	865	1	289
61110000 SOUS TRAITANT ETATS DES LIEUX	2	922	2	903	19	
61221000 CITROEN C5 AIRCROSS			9	135	9	135
61221100 CITROEN C3 PURETECH 110 S&S EA	4	300	5	160	860	
61221200 CITROEN C3 PURETECH 83 S&S BVM	2	842	2	842		
61222000 LEASING ECRAN DYNASCAN	1	100	1	100		
61320000 LOYER AGENCE	16	749	16	749		
61321000 LOCATION PARKING	3	600	3	600		
61350000 GRENKE LOC.COPIEUR CANON	2	368	2	307	61	
61353000 LOYER COPIEUR IRC3520I	885		1	620	736	
61354000 LOCATION ACS COM	820		816		4	
61400000 CHARGES LOCAT.COPROPRIETE	774		1	308	534	
61520000 ENT.REPAR.BIENS IMMOBIL.	751		165		586	
61551000 ENTRETIEN MATERIEL	942				942	
61552000 ENTRET.VEHICULE	2	211	1	472	739	
61560000 MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR	250		204		46	
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	9	004	9	374	370	
61610000 ASSCES S/EMPRUNT			368		368	
62200000 COMMISSIONS AGENCES			6	250	6	250
62210000 COMMISSION ET COUTAGE			99		99	
62220000 COMMISSIONS INTERM.	4	991	460		5	451
62260000 HONORAIRES	22	795	22	794	1	
62270000 FRAIS D'ACTE & CONT.	47		49		2	
62310000 FRAIS DE PUBLICITE	2	654	3	500	846	
62311000 PUBLICITE ORPI	15	994	16	878	884	
62340000 CADEAUX A LA CLIENT.			690		690	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	615		729		114	
62570000 RECEPTIONS	539		1	816	1	277
62600000 TELECOMMUNICATIONS	1	452	2	073	620	
62601000 FRAIS POSTAUX	704		635		69	
62750000 SERVICES BANCAIRES	1	608	981		626	
62810000 COTISATIONS	2	839	50		2	789
62811000 COTISATION ORPI	16	425	21	874	5	449
62842000 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	4	235	3	752	483	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 428		2 723		295	10.83
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	269		670		400	59.78
63330000 FORMATION CONTINUE	862		262		1 124	428.88
63350000	44				44	
63511000 COTIS.FONCIERE DES ENTREPRISES	1 228		1 243		15	1.21
63514000 TAXE SUR VEHICULES DE SOCIETES	946		548		398	72.63
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT	803				803	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	77 726		110 613		32 887	29.73
64110000 PERSONNEL REMUNERATIONS BRUTES	67 314		126 003		58 690	46.58
64120000 PROV.CONGES PAYES	4 863		6 260		1 398	22.33
64130000 COMMISSIONS NEGOCIATEURS	7 199		9 634		16 833	174.72
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	519		505		15	2.93
64143000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	6 752				6 752	
64144000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	805				805	
CHARGES SOCIALES	21 866		32 814		10 948	33.36
64510000 COTIS.SEC.SOCIALE	12 589		23 231		10 642	45.81
64520000 COTISATIONS PREVOY.ET MUTUELLE	1 030		1 505		475	31.58
64530000 COTIS.RETRAITE IRPVRP	2 929		7 000		4 071	58.16
64540000 COTISATIONS CHOMAGE	2 551		4 973		2 422	48.69
64550000 CHARGES SOC/PROV.CP	1 826		798		1 029	128.94
64560000 CH.SOC S/COMMISSIONS A VERSER	1 961		3 396		5 357	157.76
64700000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	2 200				2 200	
64800000 MEDECINE DU TRAVAIL	432		298		134	45.05
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	4 781		5 840		1 059	18.13
68111000 DOTATIONS AMORT.IMMO.INCORP.	1 567				1 567	
68112000 DOT.AMORT.IMMO.	3 214		5 840		2 626	44.97
AUTRES CHARGES	721		9		712	NS
65110000 REDEVANCE GERCOP	718				718	
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	2		9		7	75.11
Total des Charges d'exploitation	229 391		302 705		73 314	24.22
Résultat d'exploitation	6 314		91 189		97 503	106.92
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	155		30		125	417.65
66116000 INTERETS S/PRETS			30		30	100.00
66160000 INTERETS BANCAIRES ET S/	155				155	
Total des Charges financières	155		30		125	417.65
Résultat financier	155		30		125	417.65
Résultat courant avant impôts	6 159		91 219		97 378	106.75
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	133		119		14	11.39
67120000 PENALITES AMENDES FISCAL	133		119		14	11.39
Total des Charges exceptionnelles	133		119		14	11.39

A2J IMMO CONSEIL
Société par Actions Simplifiée
Capital : 30.000 €
Siège social : 5/7, Place du Général de Gaulle
93 220 GAGNY
RCS BOBIGNY : 818 129 207

PROCES – VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE.
ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JUIN 2025.

L'an Deux Mil Vingt Cinq.
Le treize Juin
A dix-huit heures

Au siège social,

Les actionnaires de la société A2J IMMO CONSEIL, SAS au capital de 30.000 €, divisé en 100 actions de 300 € chacune, intégralement libérées, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Présidence.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Slobodan VASOVIC, titulaire de 90 actions ;
- Madame Sandrine STEFANOVIC, titulaire de 10 actions ;

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents.

Tous les actionnaires étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Madame Sandrine STEFANOVIC, Présidente.

Le Président rappelle que les actionnaires se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport de Gestion présenté par le Président sur l'exercice clos le 31/12/2024 ;**
- **Examen et approbation des comptes de l'exercice écoulé, affectation des résultats ;**
- **Pouvoir en vue des formalités ;**

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des Associés et les récépissés postaux y afférent ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Le rapport du Président ;
- Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024 ;

S *S*

Il précise que tous les documents prescrits par la législation en vigueur ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social dans les délais.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président à l'assemblée des actionnaires.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, la collectivité des associés approuve ces rapports, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort desdits rapports et des comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle constate que ces comptes font ressortir pour l'exercice écoulé un bénéfice de six mille cent cinquante-neuf Euros (6159 €), qu'elle décide d'affecter de la façon suivante :

- Le totale, soit la somme de six mille cent cinquante-neuf Euros (6159€), au compte « Report à nouveau ».

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.





QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie ou d'un extrait, aux fins d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président et par tous les actionnaires présents, après lecture.

Monsieur Slobodan VASOVIC



Madame Sandrine STEFANOVIC



SV

St

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

1/13 rue Michel de l'Hospital 93008 BOBIGNY CEDEX

Contact : rcs@greffe-tc-bobigny.fr www.infogreffe.fr

RIB : IBAN FR76 1470 7000 0131 8213 6903 516, BIC : CCBPFRPPMTZ



450

Nos références

N° de rôle : 2026O00860

/ SAS A2J IMMO CONSEIL

LP : 2C 178 206 1021 0



CPT 2026000860 818129207 2016 B 6023

SAS A2J IMMO CONSEIL

5 PLACE DU GENERAL DE GAULLE

93220 GAGNY

LRAR

Lettre recommandée avec A.R.

Bobigny, le 21 janvier 2026

Société : A2J IMMO CONSEIL N° ordonnance : 2026O00860 14 janvier 2026

NOTIFICATION D'ORDONNANCE D'INJONCTION DE DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Madame, Monsieur,

En application des articles L. 232-21 à L. 232-23 et L.611-2-II, R.611-13 à R.611-14 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous notifier une ordonnance rendue par le juge délégué du président du tribunal de commerce de Bobigny vous enjoignant de déposer au greffe les documents comptables annuels (**exercice clos en 2024**) de la société dont vous êtes le représentant légal avec une astreinte de 100€ par jour de retard.

Vous disposez d'un **délai d'un mois** à compter de la réception de la présente notification pour régulariser votre situation en déposant au greffe les documents comptables annuels prévus par la réglementation en vigueur **exclusivement par voie électronique ou voie postale** :

-**soit sur le site** <https://www.inpi.fr/acces-au-guichet-unique> ; **vous devez par ailleurs** adresser au greffe **PAR VIREMENT**, un autre règlement d'un montant de 31,08 € T.T.C au titre des frais de la procédure d'injonction sous astreinte et de retrait du rôle des affaires à juger en indiquant les références sus énoncées, sur le **RIB IBAN FR76 1470 7000 0131 8213 6903 516, BIC CCBPFRPPMTZ**).

-**Soit par voie postale** en adressant au greffe les documents énumérés au verso de la présente, outre un règlement de 50,48 € T.T.C au titre des frais de dépôt ainsi qu'un autre règlement de 31,08 € T.T.C au titre des frais de la procédure d'injonction sous astreinte et de retrait du rôle des affaires à juger, soit un règlement total de 81,56 €.

Si dans le délai imparti, la régularisation est effectuée par le dépôt des comptes annuels visés dans l'ordonnance, l'affaire sera aussitôt retirée du rôle et vous n'aurez pas à vous présenter à l'audience ci -après indiqué.

CONVOCATION A L'AUDIENCE DU 13 mai 2026 A 13 Heures 30

Nous vous rappelons **qu'à défaut de dépôt des comptes annuels dans le délai imparti**, vous devez vous **présenter à l'audience** devant le délégué du président du tribunal à la date du : **13 mai 2026 à 13 Heures 30 au Tribunal de commerce de Bobigny en salle d'audience numéro 3**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Un Greffier Associé,

OBSERVATIONS TRES IMPORTANTES

Pour satisfaire aux dispositions de l'article R. 611-14 al. 1 du code de commerce, vous trouverez ci-après reproduites les dispositions des articles L. 611-2 II, R. 611-15 et R. 611-16 al. 1 du code de commerce.

Les parties se défendent elles-mêmes. Elles ont la faculté de se faire assister ou représenter par toute personne de leur choix. Le représentant, s'il n'est pas avocat, doit justifier d'un pouvoir spécial (article 853 du code de procédure civile).

Il vous est rappelé que si vous n'étiez pas présent ou représenté lors de l'audience, alors que vous n'avez pas exécuté ou exécuté avec retard l'injonction de déposer les comptes annuels au greffe du tribunal de commerce de BOBIGNY, vous vous exposez à ce qu'une décision soit rendue contre vous sur les seuls éléments en possession du président du tribunal de commerce.

Art. L. 611-2-II al. 2 du code de commerce :

Si cette injonction n'est pas suivie d'effet dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, le président du tribunal peut également faire application à leur égard des dispositions du deuxième alinéa du I.

Art. R. 611-15 du code de commerce :

Lorsque l'injonction de faire a été exécutée dans les délais impartis, l'affaire est retirée du rôle par le président du tribunal. Dans le cas contraire, le greffier constate le non dépôt des comptes par procès-verbal.

Art. R. 611-16 al. 1 du code de commerce :

En cas d'inexécution de l'injonction de faire qu'il a délivrée, le président du tribunal statue sur la liquidation de l'astreinte.

Documents à produire pour le dépôt des comptes annuels

L'ensemble des documents suivants est à produire en un exemplaire certifié conforme par le représentant légal :

- **Le bilan (actif, passif),**
- **Le compte de résultat,**
- **Les annexes le cas échéant,** (les sociétés répondant à la définition des micro-entreprises posée par l'article D.123-200 du code de commerce, à l'exception de celles dont l'activité consiste à gérer des titres de participations et de valeurs mobilières, ne sont pas tenues d'établir d'annexe (Article L.123-16-1 du code de commerce).
- **Le rapport de gestion, le cas échéant** (uniquement pour les sociétés cotées) *,
- **Le procès-verbal de l'assemblée contenant la proposition d'affectation et la résolution votée de l'affectation du résultat**,**
- **Le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant,**

Si le dépôt est effectué par voie électronique (paiement en ligne des frais de dépôt uniquement ; vous devez par ailleurs adresser au greffe par voie postale, un autre règlement par chèque ou virement d'un montant de 31,08 € T.T.C au titre des frais de la procédure d'injonction sous astreinte et de retrait du rôle des affaires à juger en indiquant les références sus énoncées). **RIB IBAN FR76 1470 7000 0131 8213 6903 516, BIC CCBPFRPPMTZ).**

Si le dépôt est effectué par voie postale, vous devez joindre un règlement de 50,48€ T.T.C au titre des frais de dépôt ainsi qu'un autre règlement de 31,08 € T.T.C au titre des frais de la procédure d'injonction sous astreinte et du retrait du rôle des affaires à juger, soit un règlement total de 81,56 €.

En outre, pour les sociétés anonymes à directoire et les sociétés en commandite par actions, produire le rapport du conseil de surveillance. Les sociétés étrangères produisent uniquement un exemplaire des documents comptables qu'elles ont établis, fait contrôler et publiés dans l'Etat où leur siège est situé.

DÉPÔT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les sociétés tenues d'établir des comptes consolidés doivent obligatoirement déposer au greffe en un exemplaire certifié conforme par le représentant légal :

- les comptes consolidés,
- le rapport sur la gestion du groupe*,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- le cas échéant, le rapport du conseil de surveillance.

**Les sociétés anonymes doivent joindre au rapport de gestion ou au rapport sur la gestion du groupe : le rapport du président du conseil d'administration ou du président du conseil de surveillance, selon le cas, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société.*

*** Lorsque l'associé (ou actionnaire) unique est lui-même le dirigeant de la société, le dépôt de l'inventaire et des comptes annuels, dûment signés, vaut approbation des comptes. Autrement dit, dans l'hypothèse du dépôt de l'inventaire, l'associé (ou actionnaire) unique n'a pas à déposer le procès-verbal d'assemblée contenant la proposition d'affectation et la résolution votée de l'affectation du résultat*

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

1/13 rue Michel de l'Hospital 93008 Bobigny cedex

N°RG : 2026000860 - A2J IMMO CONSEIL (RCS Bobigny 818129207)

ORDONNANCE

INJONCTION DE DEPOSER LES COMPTES ANNUELS

Nous, M. Gilles BENHAMOU, juge consulaire agissant par délégation du Président du tribunal de commerce de Bobigny, assisté de Jean-François DOUCEDE, greffier associé,

Vu les articles L.232-21 à L.232-25 du Code de commerce faisant obligation à certaines sociétés commerciales de déposer au greffe du tribunal de commerce du siège social, les documents comptables annuels dans le mois ou dans les deux mois en cas de dépôt par voie électronique suivant l'approbation desdits comptes par l'assemblée générale ordinaire des associés,
Vu les articles L. 611-2-II, R. 611-13 et R. 611-14 du code de commerce,

Nous constatons que le représentant légal de la société A2J IMMO CONSEIL (RCS Bobigny 818129207), ayant son siège social 5-7 Place Du Général De Gaulle 93220 Gagny n'a pas procédé, dans le délai rappelé ci-dessus, au dépôt au greffe des documents comptables au titre de l'exercice 2024 et ne respecte ainsi pas les dispositions légales en vigueur.

PAR CES MOTIFS :

Statuant par décision non susceptible de recours,

Enjoignons à Mme Sandrine STEFANOVIC, représentant légal de la société A2J IMMO CONSEIL de procéder au dépôt au greffe des documents comptables au titre de l'exercice 2024 dans le délai d'un mois à compter de la réception de la notification ou de la signification de la présente ordonnance,

Disons que, faute pour le représentant légal de la société A2J IMMO CONSEIL d'avoir régularisé la situation dans ce délai, une astreinte de **100 € par jour de retard** courra à l'encontre de Mme Sandrine STEFANOVIC, représentant légal de la société, dès le lendemain de l'expiration du délai d'un mois précité, à défaut pour lui de satisfaire à cette injonction,

Disons que l'affaire sera examinée à l'audience du juge délégué le 13 mai 2026 à 13 Heures 30 (Tribunal de commerce de Bobigny, 1-13 rue Michel de l'Hospital 93008 BOBIGNY, Salle 3) pour statuer sur les suites de l'injonction et la liquidation de l'astreinte, à moins que les comptes ne soient déposés dans le délai imparti, auquel cas l'affaire sera retirée du rôle,

Ordonnons la notification par le greffier de la présente ordonnance au représentant légal, à l'adresse du siège social de la société,

Disons que les dépens définis à l'article 695 du Code de procédure civile, incluant les frais de greffe relatifs à l'ordonnance et sa notification, liquidés à la somme de 23,45 € T.T.C, majorés le cas échéant des éventuels frais de Greffe résultant de la signification de la présente décision, seront supportés par le représentant légal.

Disons que s'il est impossible de joindre l'assujetti, les frais de justice liés à la mise en œuvre de la procédure définie à l'article L.611-2 II du code de commerce, conformément à R.91 et R.93 I 12° du code de procédure pénale, seront à la charge de l'Etat.

Fait à Bobigny, le : date de la signature électronique du juge

Un greffier associé
Jean-François DOUCEDE

Le juge,
M. Gilles BENHAMOU



TARIF : Ordonnance (23) 7.63 € T.T.C / Notification (35) 7.63 € T.T.C / Frais L.R.A.R (806) 8,18 € T.T.C
Total T.T.C: 23,45 €

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2026000860
Nom du dossier	SAS A2J IMMO CONSEIL
Délivrée le	21/01/2026

Deuxième et dernière page.

PROCURATION POUR LE DÉPÔT DES COMPTES ANNUELS

Je soussignée STEFANOVIC Sandrine née le 19 novembre 1981 à Paris (75012), agissant en qualité de Président de la société A2J IMMO CONSEIL, Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 30 000.00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 818 129 207, dont le siège social est situé 5/7, place du général de Gaulle – 93 220 GAGNY,

donne par la présente procuration à :

Mr VASOVIC Slobodan né le 13 juin 1983 à Paris (75011) demeurant 66 rue Jeanne d'Arc – 94 500 CHAMPIGNY SUR MARNE,

afin de me représenter et d'effectuer en mon nom et pour le compte de la société toutes les démarches nécessaires au dépôt des comptes annuels, notamment auprès du greffe du tribunal de commerce ou via le guichet unique, incluant la transmission des documents et la signature de tout document requis à cet effet.

La présente procuration est valable pour le dépôt des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Fait à Champigny sur Marne, le 13 juin 2025.

Signature du mandant :

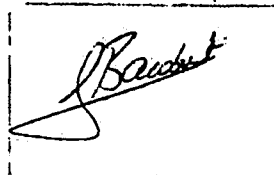
STEFANOVIC Sandrine – présidente -

^ Bon pour pouvoir ^


03

Signature du titulaire / *Youssef Z. Boukhatem*

For answers to other questions,
for more information, please do not
hesitate to write to either the American
or British Legation.



PASSEPORT PASSPORT		Type / Type	Code du pays / Country code	Passeport / Passport no
		p	FRA	24DH46292
Nom / Surname		VASIC		
Prénoms / Given names		Slobodan		
Nationalité / Nationality		Française		
Date de naissance / Date of birth		M	1,80 m	MARRON
13 06 1974		Date de naissance / Date of birth (4)		
13 06 2024		PARIS 17E ARRONDISSEMENT		
Date d'expiration / Date of expiry		Domicile / Residence (1)		
22 04 2024		14 RUE BUN MAHIN D'ANG 94800 CHAMFORT-JUR-MARNE FRANCE		
Signature / Signature (1)		Maire de Val-de-Marne CIRELL		
Date d'expiration / Date of expiry (1)		21 04 2034		